

Décision n° 2009-0165
de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes
en date du 24 février 2009
abrogeant l'attribution de ressources en numérotation à
la société Free SAS
(numéros de la forme 09 7B PQ MC DU)

L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L.36-7 et L.44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Free SAS (récépissé de l'Autorité de régulation des télécommunications n° 05-904 en date du 5 avril 2005) ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2009-0007 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 8 janvier 2009 attribuant des ressources en numérotation à la société Free SAS ;

Vu la demande par courrier de la société Free SAS, en date du 5 février 2009, reçue le 10 février 2009, sollicitant l'abrogation partielle (400 000 numéros non géographiques fixes) de la décision n° 2009-0007 en date du 8 janvier 2009 ;

Après en avoir délibéré le 24 février 2009 ;

.../...

Décide :

Article 1er – La décision n° 2009-0007 en date du 8 janvier 2009 susvisée, est abrogée en ce qu'elle attribue les numéros de la forme indiquée dans l'annexe jointe à la présente décision à la société Free SAS (Siren : 421 938 861) à sa demande.

Article 2 - Le chef du service Opérateurs et régulation des ressources rares de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur.

Fait à Paris, le 24 février 2009

Le Président

Jean-Claude Mallet

Annexe à la décision n° 2009-0165
de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes
en date du 24 février 2009 abrogeant l'attribution de ressources en numérotation
à
à la société Free SAS (numéros non géographiques)

Numéros de la forme	Numéros de la forme	Numéros de la forme
09 70 10 MC DU	09 73 91 MC DU	09 74 14 MC DU
09 70 15 MC DU	09 73 92 MC DU	09 74 47 MC DU
09 70 16 MC DU	09 73 93 MC DU	09 74 74 MC DU
09 70 17 MC DU	09 73 94 MC DU	09 74 90 MC DU
09 70 18 MC DU	09 73 95 MC DU	09 74 91 MC DU
09 70 19 MC DU	09 73 96 MC DU	09 74 92 MC DU
09 73 10 MC DU	09 73 97 MC DU	09 74 93 MC DU
09 73 11 MC DU	09 73 98 MC DU	09 74 94 MC DU
09 73 12 MC DU	09 73 99 MC DU	09 74 95 MC DU
09 73 13 MC DU	09 74 10 MC DU	09 74 96 MC DU
09 73 14 MC DU	09 74 11 MC DU	09 74 97 MC DU
09 73 37 MC DU	09 74 12 MC DU	09 74 98 MC DU
09 73 73 MC DU	09 74 13 MC DU	09 74 99 MC DU
09 73 90 MC DU		